DEPARTEMENT de L'ISERE

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

VARCES

N° INSEE **524**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de l'Équipement

Service de l'Urbanisme et de l'Habitat
Cellule Etudes Générales et P.A.C (SUH/EG)
17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 - Grenoble cedex 9
tel: 76.70.76.70 fax: 76.70.78.97

LEGENDE

SYMBOLE	CODE	INTITULE
	A_1	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier
	A_2	Pose de canalisations souterraines d'irrigation
	A_3	Terrains riverains des canaux d'irrigation
	A_4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
	A_5	Canalisations publiques d'eau potable
	AC_1	Protection des monuments historiques 1: classés 2: inscrits
	AC_2	Protection des sites et monuments naturels 1: classés 2: inscrits
	AC_3	Réserves naturelles
	AC_4	Protection du patrimoine architectural et urbain
	Ar_4	Terrains d'atterrissage en partie où en totalité à l'armée de l'air
	Ar_5	Fortifications - Ouvrages militaires
	Ar_6	Champs de tir
	AS_1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales
	EL_2	Zones submersibles : a)grand débit b)complémentaire c)sécurité
	EL_3	Halage et marchepied
	EL_4	Stations "classées de sport d'hiver"
	EL_6	Servitude nécessaires aux RN et autoroutes
	EL_7	Alignements
	EL_{10}	Parcs nationaux

SYMBOLE	CODE	INTITULE
	I_1	Transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés Construction et exploitation de pipe-lines
	I_2	Ouvrages (D.U.P) utilisant l'énergie des lacs et cours d'eau
	I_3	Transport de gaz
	I_4	Transport d'électricité
	I_5	Transport de produits chimiques
	Int_1	Voisinage des cimetières
	JS_1	Installations sportives
	PT_1	Transmissions radio-électriques : Protection contre les perturbations électro-magnétiques
	PT_2	Transmissions radio-électriques : Protection contre les obstacles
	PT_3	Communications téléphoniques et télégraphiques
	PT_4	Elagage relatif aux lignes télécom
	T_1	Chemins de fer
	T_2	Survol de téléphériques
	T_4	Aéronautiques de balisage
	T_5	Aéronautiques de dégagement
	T_8	Radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage

ECHELLE : 1/10.000 | ETABLI le 27.02.04 | MODIFIE le 27.02.2004 CHATAUD

NB: Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude .

MODIFICATIONS

date	code	nature
05.10.81	I_4	Mise à jour MT et THT EDF.
13.03.84	A_1	Mise à jour pour le "Porter à la Connaissance" Extension du périmètre de protection (Bois de l'Ane)
23.01.95	A_1-AS_1-JS_1 PT_1 - PT_2	Reprise Elaboration du P.O.S.
01.02.95	I_4	Mise à jour
27.02.04	A_1	Mise à jour pour la Révision n°1 du P.L.U.
	JS_1	Mise à jour limite Forêt Communale / Forêt Domaniale.
	I_2	Mise à jour Equipements Sportifs.
	PT_1 - PT_2	Mise à jour des Servitudes Hydroélectriques.
	AS_1	Suppression des Servitudes Militaires (Varces Nivolon)
	I_4	Mise à jour des Périmètres de Captage.
	PT_3	Mise à jour Réseau EDF-MT et RTE-HT-THT.
	A_4	Mise à jour RG 38244FO, RG 1596, RG 38177FO.
		Mise à jour ruisseau "La Suze".

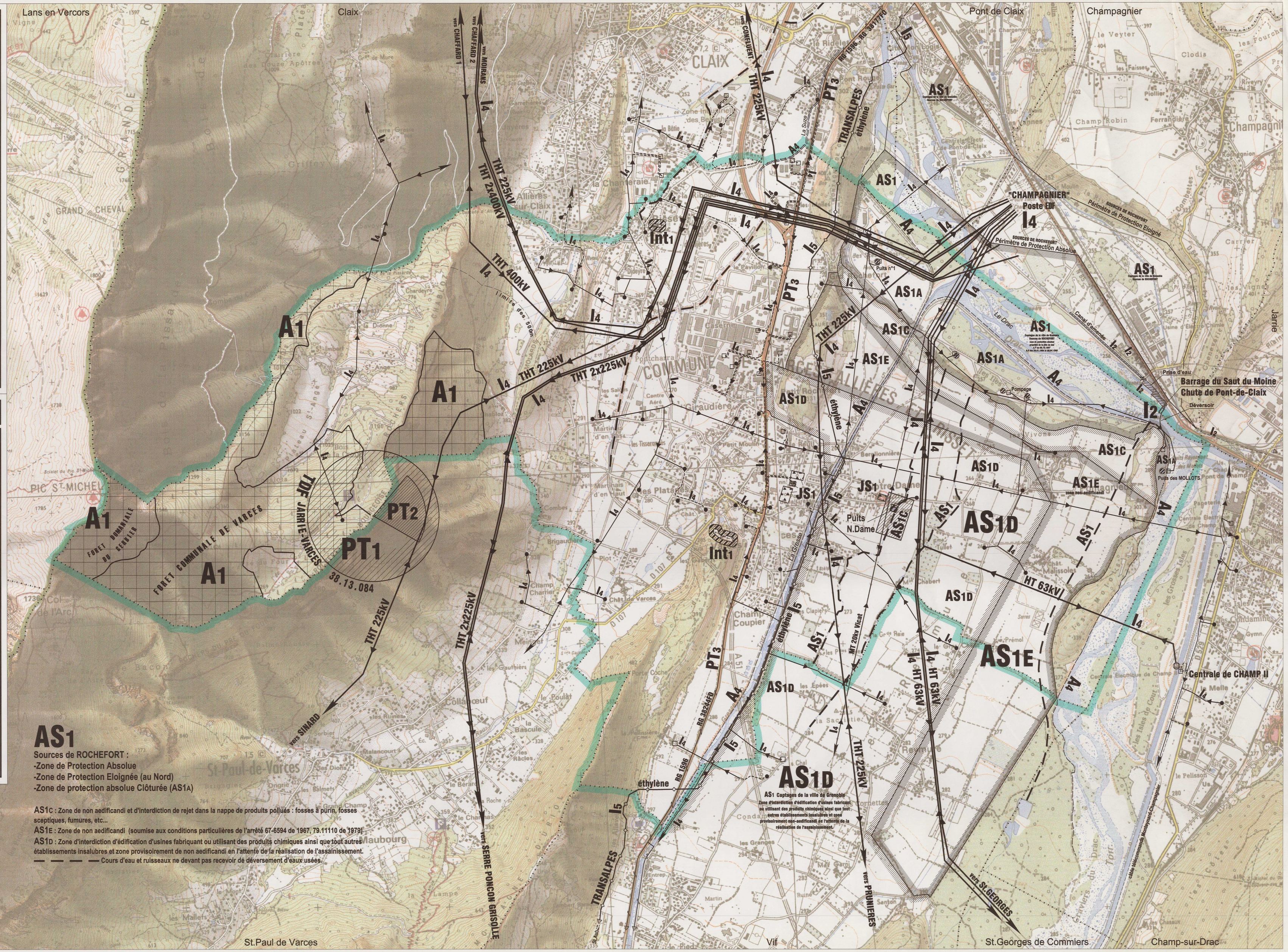

AS1

Sources de ROCHEFORT :
-Zone de Protection Absolue
-Zone de Protection Eloignée (au Nord)
-Zone de protection absolue Clôturée (AS1A)

AS1C : Zone de non aedificandi et d'interdiction de rejet dans la nappe de produits pollués : fosses à purin, fosses sceptiques, fumures, etc...

AS1E : Zone de non aedificandi (soumise aux conditions particulières de l'arrêté 67-6594 de 1967, 79.11110 de 1979)

AS1D : Zone d'interdiction d'édification d'usines fabriquant ou utilisant des produits chimiques ainsi que tout autres établissements insalubres et zone provisoirement de non aedificandi en l'attente de la réalisation de l'assainissement.

— — — — Cours d'eau et ruisseaux ne devant pas recevoir de déversement d'eaux usées.